

Cérémonies du 11 Novembre



Les commémorations se feront devant chaque monument aux morts à 11 heures simultanément à Lamérac et à Montchaude.

Le verre de l'amitié sera servi ensuite sous le préau à côté de la salle des fêtes de Lamérac.

Repas des Aînés de Montmérac aura lieu le Samedi 11 Novembre 2017 à 12h30 à la salle des fêtes de Lamérac.

Passage de témoin



Mars 2014/octobre 2017 : Le moment est venu de passer complètement le témoin à l'équipe municipale née de la création de la commune nouvelle. Je suis fidèle à mon engagement de départ auprès de Frédéric Bergeon : « accompagner la nouvelle équipe pendant trois ans ».

Cette équipe est compétente et dynamique avec un maire qui s'investit beaucoup au service des habitants. Cet investissement n'empêche pas les difficultés inhérentes à la bonne gestion d'une commune mais une équipe soudée est un gage d'échanges, de discussions pour trouver des solutions efficaces.

Un grand merci en premier lieu à Pierre Bobe pour ce qu'il m'a apporté personnellement. Un grand merci aux différents conseils qui m'ont beaucoup ouvert les yeux sur les réalités communales. Enfin un grand merci à Frédéric pour la qualité de nos échanges.

D'autres responsabilités plus personnelles m'attendent mais je suis toujours « Montécaldien » et « Montméracais ». Nos chemins se croiseront encore avec beaucoup de plaisir.

Gaby Hérault



Croix de Mission

Vous avez pu remarquer la « disparition » des croix de mission de chez Ledoux et de Gourgon.

Les deux édifices en mauvais état vont être restaurés et remis en place très prochainement.



Eglise de Lamérac

Les travaux de réfection concernant la toiture de l'église de Lamérac sont en cours.





Le **vendredi 8 Décembre 2017** nous organisons une

Randonnée nocturne suivie d'un repas à l'occasion du téléthon.

- Randonnée nocturne au départ de la salle des fêtes de Lamérac. Rendez-vous à partir de 18 h 30 pour un départ à 19 h (prix 2€)
  - Repas au retour de la randonnée ouvert à tous aux environs de 20 h30 (prix 5€)
- Tous les bénéfices seront reversés au téléthon.

**Réservations et renseignements** au : 06 25 33 09 18 ou 06 12 98 34 51

\*\*\*\*\*

## **La belote Montméracaise**



Nouvelle appellation des rendez-vous du jeudi, se réunit les lundi et jeudi à partir de 14 heures dans les locaux de l'ancienne école.

Elle organise à La salle des fêtes de Montchaude le **18 novembre à 13 Heures 30** son concours de belote.

Renseignements et inscriptions au 05 45 78 38 64 (laisser message si répondeur)

## **AG du comité des fêtes**



L'assemblée générale du Comité des fêtes de Montchaude se tiendra le **vendredi 17 novembre à 20h30 dans la salle des fêtes de Lamérac.**

Chacun est invité à y participer. Ainsi, toutes les forces vives pourront échanger leurs idées, puis se retrouver autour du verre de l'amitié à l'issue de la réunion.



## **Journée portes ouvertes** **Samedi 25 novembre 2017 de 10 à 17 heures** **dans la salle des fêtes de Lamérac.**

- L'atelier de généalogie : les débuts et le perfectionnement, quelques exemples de thèmes abordés, la découverte des projets en cours (conférence sur les 1000 ans du château de Montchaude, l'histoire des poilus de Lamérac...) et ses réalisations (blason de Montmerac)

- La section de scrapbooking : dirigée par deux animatrices passionnées, la section présentera ses réalisations et fera des démonstrations. Des cartes et objets réalisés seront mis en vente : cartes de Noël, boîtes décorées, étiquettes pour paquets cadeaux, ronds de serviettes, mini albums et porte clés...

- L'atelier « Au bout du fil » : très actif, il exposera et vendra ses dernières créations : sacs à pain, sacs à main, sacs à tarte, sachets de lavande brodés, tricots pour enfants et décorations de Noël (calendrier de l'Avant, doudous), cartes brodées (pour toutes occasions) et de nombreuses autres belles idées déco pour Noël à découvrir...

- La section botanique-environnement exposera ses activités et préoccupations sur un panneau de photos.

- La bibliothèque, remaniée, sera accessible. Un échantillon de la littérature proposée sera exposé dans la salle des fêtes. Nous vous présenterons les actions projetées : animations diverses pour enfants et adultes.



**Venez découvrir les richesses de l'association !**





# RECENSEMENT

de la population 2018

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

LE RECENSEMENT  
PAR INTERNET  
C'EST PLUS PRATIQUE !

MADAME, MONSIEUR,

**Vous allez être recensé(e) cette année. Un agent recenseur se présentera prochainement chez vous.** Il vous demandera **de répondre à l'enquête sous quelques jours**, et vous proposera de le faire **sur internet**. Il vous remettra à cet effet des **codes personnels** pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier que votre agent recenseur viendra récupérer.

## À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. **Il détermine la population officielle de chaque commune.** De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet **d'ajuster l'action publique** aux besoins des populations : décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc.), préparer les **programmes de rénovation** des quartiers, déterminer les **moyens de transport** à développer...

**Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.**

## DES RÉPONSES STRICTEMENT CONFIDENTIELLES

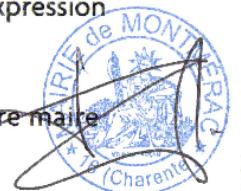
Votre agent recenseur est tenu au **secret professionnel**, il est muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil. Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.



Le recensement est organisé du 18 janvier au 17 février 2018. Pour faciliter le travail de l'agent recenseur, il vous sera demandé de répondre rapidement après son passage.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

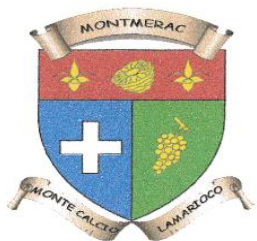


Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue **d'intérêt général et de qualité statistique**, est **obligatoire**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Visa n°2018A001EC du Ministre de l'économie et des finances, valable pour les années 2018 à 2022.

En application de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée, les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Insee.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.



## NOTE D'INFORMATION

La commune de MONTMERAC tente d'améliorer la gestion de l'espace réservé au cimetière, afin de pouvoir y accorder de nouvelles concessions, de lui donner un aspect plus accueillant et reconstituer ses archives. La municipalité a décidé de recenser les sépultures délaissées existantes dans les cimetières, puis de mener une procédure de reprise de ces concessions abandonnées.

Ceci se fera dans le respect le plus strict de la légalité.

Ce document est destiné à mieux informer les familles sur chacun des points particuliers de cette opération.

### **LES CONCESSIONS REPUTEES ABANDONNEES :**

Selon la législation, la commune peut prendre une sépulture perpétuelle

- Ayant plus de 30 ans d'existence.
- Dans laquelle aucune inhumation n'a eu lieu depuis moins de dix ans.
- Qui présente un état d'abandon constaté, deux fois à trois ans intervalle.

Les textes précisent seulement que cet état est apprécié par le Maire et fait l'objet de deux constats à trois ans d'intervalle.

Les familles disposent donc d'un délai de trois ans à partir du premier constat pour réaliser la remise en état. Elles peuvent également abandonner leurs droits sur la sépulture en remplissant une déclaration de désistement. Les ayants droit connus sont avertis par lettre recommandée un mois avant les constats, dont le procès-verbal leur est notifié par la même voie.

A l'issue de ces trois ans, si aucune amélioration n'est constatée, ces emplacements redeviennent la propriété de la commune, qui peut alors selon leur état :

- Soit les réhabiliter pour conserver le patrimoine et la mémoire de la commune.
- Soit les détruire, pour éviter tout risque d'accident.

La présente note sera affichée aux portes des cimetières de LAMERAC et MONTCHAUDE, de la Mairie ainsi que sur le site de la commune [www.montmerac.fr](http://www.montmerac.fr)  
Cette note a pour but d'informer le plus largement possible les concessionnaires.

Sur les sépultures concernées un affichage sera apposé portant l'inscription suivante :

« Cette concession fait l'objet d'une procédure de reprise. S'adresser en mairie avant le ..... »

Les premiers constats d'abandon seront établis courant Décembre 2017 et ce n'est qu'à partir de cette date que le délai de trois ans commencera à courir.

Le Maire

F.BERGEON



### **Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie au public**

Lundi : 13h30 -18h - Mardi : 13h – 17h

Mercredi : 08h30-13h - Jeudi : 13h30-17h

Vendredi : 08h30-12h30

Elles seront effectives à partir du 1<sup>er</sup> décembre